

RÈGLEMENT de la COUPE N.R.F. 2023

1. Programme

Les épreuves en ligne, réservées aux juniors 12 (U13),14 (U15),16 (U17) et 18 (U19), disputées pendant les régates de la G.R.S. (8-9.IV), de l'U.N.B. (16.IV), des Championnats de Belgique bateaux courts (22-23.IV), de la K.R.S.G. (6-7.V), du R.C.N.T. (14.V), du R.C.N.D. (28.V), du R.C.A.E. (27.VIII), de la K.R.S.G. (3.IX), de la K.R.C.G. (9-10.IX) et des Championnats de Belgique bateaux longs (23-24.IX).

2. Participation

Ouverte à toutes les sociétés d'aviron belges, à condition d'être membre en tant que société de la N.R.F. (paiement de la cotisation de € 50,- avant le 31/3/2023).

3. Equipes mixtes

Par société, une seule équipe mixte par épreuve sera considérée.

4. Points

Pour chaque épreuve les points suivants sont octroyés:

	<u>1x, 2x, 2-</u>	<u>4x, 4-, 4+</u>	<u>8+</u>
1 ^{er}	12	18	24
2 ^{ème}	8	12	16
3 ^{ème}	6	9	12
4 ^{ème}	5	7,5	10
5 ^{ème}	4	6	8
6 ^{ème}	3	4,5	6
7 ^{ème}	2	3	4
8 ^{ème}	1	1,5	2

Remarques:

- les sociétés étrangères n'entrent pas en ligne de compte;
- pour les équipes mixtes les points sont attribués au prorata des rameurs.

5. Classement total

La somme totale des points, par société, obtenue pour les huit meilleurs résultats, obtenus par les membres de la N.R.F. entrent en ligne de compte pour le classement total.

6. Coupe et prix

Une coupe, sous forme de challenge, est remise à la société ayant le plus de points. De plus il est remis aux dix premiers classés des prix, pour achat de matériel sur présentation de factures de la valeur de:

1 ^{er}	€ 1500
2 ^{ème}	€ 750
3 ^{ème}	€ 500
4 ^{ème}	€ 375
5 ^{ème}	€ 250
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	€ 125

Bruxelles, le 15/02/2023

l'Organe de Gestion de la N.R.F.